

AU SECOURS

DE DASSAULT À CORBEIL-ESSONNES

D'étranges versements, réalisés entre 2014 et 2017 par Serge Dassault, ont transités par la Face, qui procédait parfois aux « versements aux associations le surlendemain de la réception du don ». Quelque 1,65 million d'euros ont été attribués à la Face.

Par Emmanuel Lévy et Étienne Girard

Publié le 21/11/2019 à 17:00



"Y a mon nom partout !" En prenant connaissance de l'article que *Marianne* consacrait il y a tout juste un an aux dérives du mécénat, Gérard Mestrallet, président d'honneur d'Engie et de la fondation Face, s'étranglait en privé d'être mêlé à une sordide histoire d'achat de votes par... Serge Dassault. Les magistrats de la Cour des comptes, qui avaient alors choisi d'anonymiser l'acteur de cette étrange affaire, ont levé cette prudence dans leur dernier rapport consacré à la Face, publié le 17 octobre.

Drôles de subventions

C'est une sorte de tradition chez les Dassault. Marcel l'industriel, également député de l'Oise à partir de 1951, arrosait ses administrés de coupures de 500 francs. Serge, son fils longtemps sénateur-maire de Corbeil-Essonnes, décédé le 28 mai 2018, a à son tour distribué les billets... de 500 € cette fois.

Et il a été sous le coup d'une enquête pour l'achat de votes, mais les paiements n'ont pas pour autant cessé, comme l'ont découvert les magistrats de la Cour des comptes. Les hauts fonctionnaires ont pisté d'étranges versements réalisés par l'industriel entre 2014 et 2017... et transitant par la Face (Fondation Agir contre l'exclusion). *« L'examen des écritures comptables a révélé, au cours des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, des versements de Serge Dassault à la Face et, de façon concomitante, des subventions de la Face à une quarantaine d'associations de Corbeil-Essonnes pour des montants identiques ou proches »*, relèvent-ils. Après une *« instruction sommaire »* des dossiers, la Face procédait parfois aux *« versements aux associations [...] le surlendemain de la réception du don »*. *En choisissant les heureux élus ? même pas, puisque la Cour des comptes estime que la « sélection des bénéficiaires [était] effectuée par le mairie de Corbeil-Essonnes et non par la Face »*.

« Conflits d'intérêts »

Pas besoin de faire un stage chez un expert-comptable pour comprendre : au lieu de donner directement à ses administrés, Dassault passait par la fondation. Et les sommes donnent le vertige : 1,65 millions d'euros attribués à la Face. Ces *« versements ont pu bénéficier d'un avantage fiscal, ce qui n'a pas été démenti par la fondation. »*, précisent les hauts fonctionnaires.

Un rapide calcul de coin de table évalue à 1,08 million la somme potentiellement soustraite (66% du total) ? De plusieurs façons – pas fou, Serge : près de 1,3 million d'euros pour financer les associations de Corbeil-Essonnes (soit 858.000 € déductibles) ! Et puis, le sénateur – grand seigneur – a aussi versé en 2015 une obole de 350.000€ en devenant *« membre fondateur »* de la Face, soit 230.000 € (les deux tiers de la somme) potentiellement à l'insu du Trésor public.

Le rapport conclut à un « *conflit d'intérêts* » de la part du parlementaire, « *que la fondation pouvait difficilement ignorer* ». Un délit passible de trois ans d'emprisonnement. Les membres de la Cour des comptes soupçonnent une fraude fiscale, qui rendrait la Face coupable du blanchiment de cette fraude. Voilà un nouveau volet de l'affaire qui devrait s'inviter lors du procès en correctionnelle de proches de Serge Dassault, eux toujours en vie.